



Ville de Trois-Rivières

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Trois-Rivières tenue le 7 avril 2020 à 19 h 04.

Sont présents en visioconférence sur la plateforme Microsoft Teams les membres suivants : M. François Bélisle, M^{me} Ginette Bellemare, M^{me} Maryse Bellemare, M. Dany Carpentier, M. Michel Cormier, M. Daniel Cournoyer, M. Claude Ferron, M. Pierre-Luc Fortin, M^{me} Mariannick Mercure, M. Pierre Montreuil, M^{me} Valérie Renaud-Martin, M. Denis Roy, M^{me} Sabrina Roy et M. Luc Tremblay,

formant quorum sous la présidence de M. le maire Jean Lamarche qui est physiquement présent.

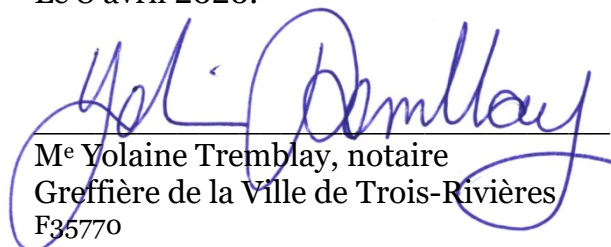
AVIS DE MOTION N° C-2020-0374

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis est, par les présentes, donné par un membre du Conseil qu'il sera présenté, à une prochaine séance, un règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale d'une partie du centre-ville (2017, chapitre 20) afin d'assujettir la délivrance de certains permis de construction ou de lotissement et certains certificats d'autorisation à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des travaux réalisés sur le site « Trois-Rivières sur Saint-Laurent ».

Trois-Rivières, ce 7 avril 2020.

M. Denis Roy

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 8 avril 2020.


M^e Yolaine Tremblay, notaire
Greffière de la Ville de Trois-Rivières
F35770

